



Divorce et carte de resident algerien 10ans

Par Visiteur

Bonjour,

Mon frere s'est marié (par amour) à Paris en mars 2008 avec une francaise. Il a obtenu sa carte de resident algerien de 10 ans le 25 Mai 2009. Le couple ne s'entend desormais plus du tout et se deteste (divergences d'opinions etc....) et sa femme compte demander le divorce dans les semaines qui viennent. Ils ont aujourd'hui 1 AN ET DEMI de mariage et de vie commune (herbergé chez ma mere) et n'ont pas d'enfants.

Mon frere etant algerien peut il se voir retirer sa carte de 10 ans suite à ce divorce. Sa femme le menace de lui enlever son titre de sejour par simple vengeance (PS : Mon frere travaille et aucun problemes avec la justice)

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je comprends tout à fait la situation.

Cependant il est fort probable que la carte lui soit retirée car elle lui a été attribuée en raison de son mariage. Or si ce dernier prend fin il ne remplira plus les conditions légales pour bénéficier de cette carte.

Cependant les demandes sont étudiées au cas et par cas et il est possible que sa carte ne lui soit pas retirée.

Bien cordialement